



Alger, le 20 Avril 2009

## **LA PARTICIPATION DE L'ALGERIE AU SYSTEME GENERAL DE DIFFUSION DES DONNEES DU FMI**

L'Algérie a commencé aujourd'hui sa participation au Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI, franchissant une étape importante dans le développement de son système statistique. Des informations détaillées sur les statistiques produites et diffusées par l'Algérie sont maintenant disponibles en anglais sur le Tableau d'Affichage des Normes de Données (TAND) (<http://dsbb.imf.org/Applications/web/gdds/gddscountrylist/>). Les métadonnées en français sont aussi disponibles sur les sites des divers organismes algériens producteurs de données statistiques, soit la Banque d'Algérie (<http://www.bank-of-algeria.dz>), le Ministère des Finances (<http://www.dgpp.mf.gov.dz>) et l'Office National des Statistiques (<http://www.ons.dz>).

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie, l'Honorable Mohammed Laksaci, a déclaré : « Avec sa participation effective au SGDD, l'Algérie est déterminée à renforcer son système statistique national afin de répondre aux exigences des meilleures pratiques internationales. Le SGDD offre un excellent cadre pour le développement des systèmes statistiques et notre participation est la preuve de l'engagement des institutions productrices de statistiques concernées à mettre en œuvre, à court et moyen terme, les plans d'amélioration visant à renforcer notre système statistique. Je suis convaincu que la participation de l'Algérie au SGDD va mener à la production de statistiques plus fiables et disponibles dans des délais plus courts ».

Madame Aldelheid Burgi-Schmelz, Directrice du Département des Statistiques du FMI, a salué la participation de l'Algérie au SGDD et note que « la participation de l'Algérie au SGDD est un pas important dans le développement statistique de l'Algérie. Je suis confiante que l'Algérie va bénéficier du cadre procuré par le SGDD pour continuer le développement de son système statistique. La participation de l'Algérie devrait aussi encourager d'autres pays de la région à suivre la même voie ».

Le SGDD a été établi par le FMI en 1997. Il procure un cadre approprié afin d'aider les pays à développer un système statistique qui génère des statistiques complètes et précises pour mieux documenter l'analyse et les décisions. L'Algérie est le 95<sup>ème</sup> pays à participer au SGDD.